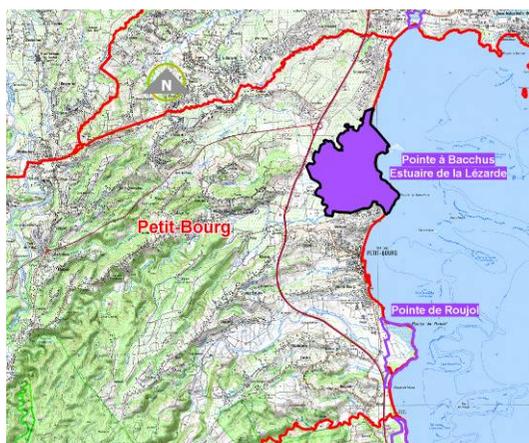




## 1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	10 348
Superficie	250 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG 5 : Le littoral de Goyave et Petit Bourg
Organismes impliqués dans la gestion	-

### Localisation du site



Au Nord de la commune de Petit-Bourg, la Pointe à Bacchus s'ouvre sur le Petit-Cul-de-Sac Marin. Au Nord de cette pointe, une mangrove se développe à l'embouchure de la Rivière Lézarde.

Surplombant la mer Caraïbe, une palette harmonieuse s'offre à la contemplation. Cultures vivrières colorées, petits champs de canne à sucre, haies et bosquets ourlés de mangroves et de forêts marécageuses disent la paix des lieux.

**Accès au site :** On peut approcher le site en traversant le quartier de Bel-air, après avoir dépassé le Lycée. Le chemin boueux n'est pas vraiment praticable.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

### Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés

Ressources, territoires et habitats  
 Développement durable  
 Énergie et climat  
 Prévention des risques  
 Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Guadeloupe



## Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) :	Intérêts écologiques : <input checked="" type="checkbox"/> (zone humide) et <input checked="" type="checkbox"/> (mangrove)
--	--

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Non
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
<b>Etat des lieux du paysage</b> <i>(préservé / altéré / très altéré)</i>	Préservé
<b>Valeur paysagère</b> <i>(quotidienne / importante / majeure)</i>	Importante
<b>Qualité écologique</b> <i>(faible / moyenne / forte)</i>	Forte
<b>Importance culturelle</b> <i>(faible / moyenne / forte)</i>	Forte
<b>Principaux usages et activités sur le site :</b>	
Agriculture - pâturage	
Pressions et menaces	
<b>Pressions naturelles</b> <i>(faibles / moyennes / fortes)</i>	Fortes
<b>Pressions chimiques</b> <i>(faibles / moyennes / fortes)</i>	Faibles
<b>Pressions physiques</b> <i>(faibles / moyennes / fortes)</i>	Fortes
<b>Sources de pollution et éléments disqualifiants</b>	
Mitage du paysage – agriculture importante	
<b>Protections, inventaires, labels, ...</b>	
Aire Optimale d'Adhésion au PNG, Acquisition du conservatoire du littoral	

**Organismes impliqué(s) dans la gestion du site :** Conservatoire du Littoral

Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Non
Déclassement / pastillage	7 ha proposés



Photographie de la mangrove à palétuviers de l'estuaire de la Lézarde





## 2 Diagnostic du site

### 2.1 Les paysages

<b>Motifs du paysage :</b> (mots clés)	Aménagement récréatif, bâti résidentiel, coupure verte, cours d'eau, estuaire, jardins créoles, mangrove et forêt humide, monocultures, pointe, prairie, récif frangeant
<b>Valeur paysagère :</b> (Quotidienne, importante, majeure)	<b>Important :</b> La Pointe à Bacchus et l'estuaire de la Lézarde sont des sites emblématiques du patrimoine naturel et culturel (jardins créoles).
<b>Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers</b>	Pointe Pasquereau - Pointe St Vaast, Pointe de Roujol

#### Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 1B<sup>1</sup> correspondant aux abords marécageux de Pointe-à-Pitre.

Ce paysage s'établit sur un vaste piémont entaillé de multiples vallées et vallons à fonds humides parcourus notamment par la Grande Rivière à Goyave et la Lézarde. La frange littorale est principalement occupée par des mangroves et ceinture le Petit Cul-de-Sac Marin.

<sup>1</sup> Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)



*La Pointe à Bacchus*

La frange pionnière littorale est colonisée par la mangrove et présente ensuite quelques cocotiers et manguiers. Ces terres fertiles servent de support à l'agriculture.

#### Visibilité du site

Cet espace est assez peu visible depuis le réseau routier qui dessert Petit-Bourg. La Pointe à Bacchus offre une vue intéressante sur le Petit-Cul-de-Sac Marin. Il est également visible de la mer





**Vue sur les Hauts de la Désirade depuis la Pointe des Châteaux**

Prairie humide et forêt marécageuse en arrière plan. Cet espace est voué à la culture de la terre et à l'élevage de bovins.

### Structures paysagères et spécificités

L'ensemble du site est une unité écologique de premier intérêt s'appuyant sur une zone de mangrove, une forêt marécageuse et des zones de prairies humides. L'ensemble constitue un écosystème essentiel de par sa situation d'écotone et la richesse qu'il abrite.

Lovée au creux du Petite Cul-de-Sac Marin, baie soumise au régime des alizés et abritée de l'océan, la Pointe à Bacchus fut depuis toujours cultivée. Entre la mer Caraïbe et les hauteurs Lézarde, elle offre un paysage vallonné riche d'une grande diversité de milieux.

### Etat des lieux du paysage

L'estuaire de la Lézarde a été préservé de toute atteinte. On ne peut pas en dire autant de l'arrière pays de la Pointe à Bacchus qui porte une forte marque de l'agriculture.

## 2.2 Caractéristiques écologiques

### Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

A hauteur de la Pointe à Bacchus, la bordure littorale est étroite et occupée par une **zone de mangrove** séparée de la mer par une épaisse laisse constituée de débris de végétaux. Les espèces rencontrées sont le Palétuvier rouge (*Rhizophora mangle*), le Mangle noir (*Avicennia germinans*) et le Palétuvier blanc (*Laguncularia racemosa*).

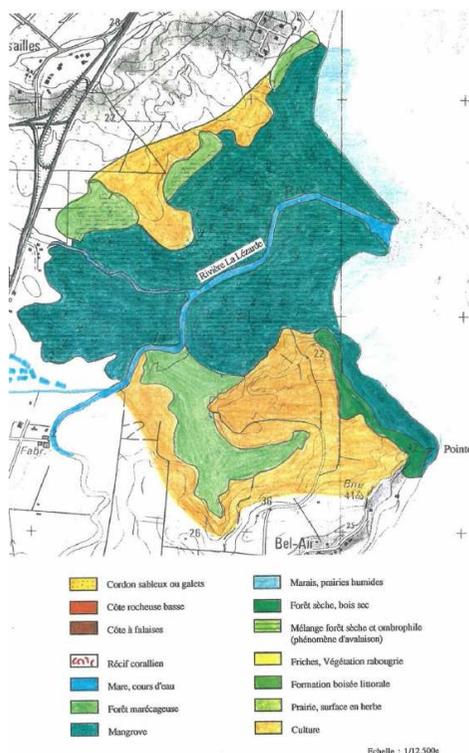
Sur le talus, des espèces de **forêt sèche** sont présentes comme l'Acomat bâtard (*Brumelia salicifolia*), le Bois lait (*Tabernaemontana citrifolia*) et le Figuier maudit (*Ficus citrifolia*).

La **forêt marécageuse** est une zone intermédiaire entre les prairies ou les terrains cultivés (culture de canne) et la zone de mangrove située à l'embouchure de la rivière Lézarde. Elle est caractérisée par la présence du Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*). La répartition des espèces, au sein de la forêt marécageuse, se fait selon un gradient de végétation : La lisière de la forêt marécageuse, caractérisée par des apports d'eau douce, est constituée uniquement de Sandragon (*Pterocarpus officinalis*), dans la zone en dépression, les espèces suivantes sont présentes : le Palétuvier noir (*Avicennia germinans*), la Grande Siguine (*Anthurium grandifolium*), le Malanga (*Montichardia arborescens*), la Fougère dorée (*Acrostichum aureum*), le Bois baguette (*Myrcia splendens*) et une cactée (*Hylocereus trigonus*).

En dehors des zones cultivées par la canne, certains espaces sont pâturés. La présence de Manguier, de Cocotier, de Bananier et de Papayer témoigne de caractère agricole de la zone.

Parmi les espèces rencontrées dans ces zones largement anthropisés, citons le Pois doux (*Inga ingoides*), le Goyavier bâtard (*Guettarda scabra*), la Honteuse (*Mimosa pudica*) et Gliricidia (*Gliricidia sepium*).





Unités écologiques (issues d'atlas ADUAG – DIREN)

L'intérêt écologique du site émane de la grande diversité des ensembles floristiques (mangrove, forêt marécageuse et prairies humides). Ces milieux attirent de nombreuses espèces d'oiseaux. Dans les mangroves et les forêts marécageuses habitent d'étonnants animaux. Les crabes violonistes ou crabes « sémafot » y vivent en petites colonies.

Ces milieux humides méritent une grande attention car ils constituent à l'échelle de l'archipel guadeloupéen et des Antilles, un écosystème rare et important pour l'avifaune migratrice.

### Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Cet espace est longé à l'Ouest par la Nationale 1 qui limite fortement la connexion biologique avec l'intérieur de l'île. Le quartier Bel-Air, au Nord de Petit-Bourg, s'étale jusqu'à empiéter sur l'espace remarquable. Une partie des bâtiments du lycée se situent dans le périmètre de l'espace. Le versant Sud-est de la Pointe à Bacchus est fortement occupé par de l'habitat individuel.

### Etat de préservation du milieu naturel

L'ensemble de la Pointe à Bacchus est un milieu relativement dégradé. L'espace est anthropisé jusqu'aux limites du possible (jusqu'en limite de zone inondable), par des cultures de cannes et des jardins créoles. Une partie des 50 pas géométriques (au Sud de la Pointe à Bacchus) est également occupée par des constructions légères. La zone littorale est malheureusement encombrée par quelques déchets provenant sans doute d'apport maritime.





## 2.3 Caractéristiques abiotiques du site

### Réseau hydrographique

Cet espace remarquable s'organise autour du tracé de la rivière Lézarde.

### Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'Unité Géologique UG 2<sup>2</sup> des « formations volcano-sédimentaires », correspondant aux plaines du versant Est de la Basse-Terre, constituées de produits de dégradation des roches volcaniques. Cette formation est entrecoupée de terrasses alluviales anciennes et riches en argiles. Ces dernières sont particulièrement épaisses dans la partie aval des cours d'eau de la Lézarde.

## 3 Activités, usages et services rendus

### Activités primaires

La Pointe à Bacchus est située sur un terrain surélevé de quelques mètres par rapport au niveau de la mer. Ce « plateau » est utilisé pour les cultures de cannes et jardin créoles. Certaines zones de prairies servent de pâturage en période sèche. Ilot de nature à la croisée de Basse-Terre et de Grande-Terre, cet espace préservé, riche d'une terre féconde, fut sans doute l'un des tout premiers à être cultivé par l'homme.



Bordée au Nord par la rivière Lézarde, voie d'eau navigable reliant les contreforts du massif de la Soufrière à la mer, la Pointe à Bacchus accueillera très tôt l'ancêtre du jardin créole : l'ichali, jardin cultivé par les Amérindiens. Comme en témoignent l'étude de l'alimentation des Kalinas et

<sup>2</sup> Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – La Géologie (p.8)

l'inventaire des denrées de troc, objets d'échanges avec les navigateurs européens, le jardin créole est bien un prolongement et une adaptation de l'ichali. Nombre des espèces présentes actuellement étaient déjà cultivées avant l'arrivée des conquistadors.

### Jardin créole de la Pointe à Bacchus

L'ananas avait accompagné les Arawaks, premiers colonisateurs des Petites Antilles, lors de leur progression sur l'arc antillais. Anacardiens, goyaviers, papayers, et abricotiers pays issus de la forêt faisaient partie des arbres fruitiers domestiqués. Manioc, patates douces, autres racines et tubercules accompagnaient les poissons pêchés et les viandes boucanées. Les fruits de cactus raquette bord de mer faisaient la joie des cueilleurs en herbe. Si les plantes nourricières avaient leur place, « cachimans cœur à bœuf » et nombre d'essences médicinales étaient choyées pour leur action bienfaitrices. Ainsi, entre traditions amérindiennes, apports européens et africains, se dessineront au fil du temps, les contours du jardin créole actuel. Composée de parcelles cultivées en petits lots entourées de peuplements forestiers inondés, la Pointe à Bacchus se présente comme un écomusée à ciel ouvert. Riche en cultures vivrières très diversifiées, de champs de canne à sucre et de savoir-faire précieux, cet espace situé en bordure du lycée des Droits de l'homme est une véritable école d'agronomie.

Rangs d'ananas comme autant de gerbes végétales, tiges de manioc aux feuilles étoilées, racines d'ignames étalées à terre pour sécher, pastèques rondes et piments effilés couvrent le sol tandis que régimes de bananes colorés, ranges amères, noix de cajou, corossols, papayes, mangues, fruit à pain et caramboles égayent les frondaisons des arbres fruitiers.

### Fonction récréative



Le Conservatoire du Littoral a aménagé un sentier de découverte et un parcours sportif autour de la Pointe à Bacchus.



**Service rendu par le milieu naturel**

La mangrove constitue une zone d'expansion des crues jouant un rôle important en cas de submersion marine ou d'inondation.

**4 Pressions et menaces**

**Causes naturelles :**

Espace soumis à :

- des surcôtes marines de 4 à 8 mètres en cas de marée de tempête ou de houle cyclonique
- Risque sismique
- Risque inondation à proximité de la Lézarde.

**Actions anthropiques physiques**

On peut aussi signaler une quantité non négligeable de déchets longeant le littoral de cet espace remarquable.

**Urbanisation, étalement urbain**

Une vingtaine de constructions sont incluses dans le périmètre de cet espace remarquable, notamment au Sud de la Pointe à Bacchus.

*Multiplés constructions sur le littoral de la Pointe à Bacchus*



Constructions dans le périmètre de l'espace remarquable



## Vulnérabilité des paysages

	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Eléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Mitage du paysage	Forte <b>Moyenne</b> Faible	Impossible <b>Difficile</b> Possible
	Parcelles agricoles	Forte <b>Moyenne</b> Faible	Impossible <b>Difficile</b> Possible
Facteurs de pression (indices dévolution du paysage)	Progression de l'urbanisation	<b>Forte</b> Moyenne Faible	Impossible <b>Difficile</b> Possible

### Facteurs d'équilibre et évolutions observées

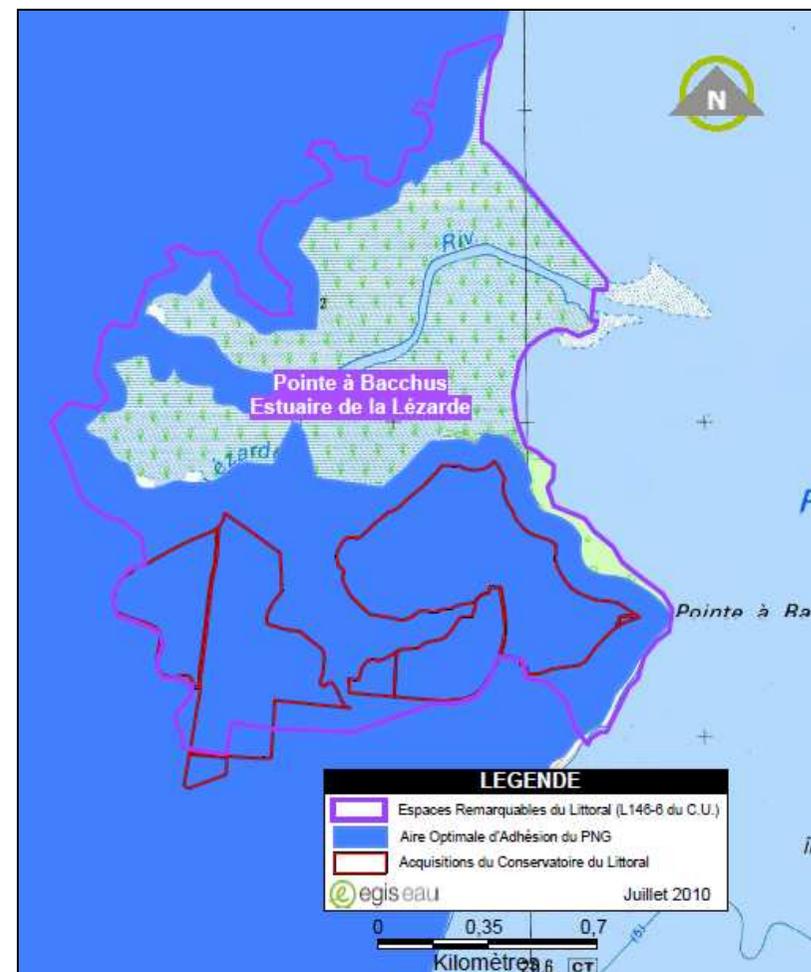
Depuis l'Atlas DIREN – ADUAG (1998), on note une très forte augmentation des constructions dans le périmètre de l'espace remarquable à hauteur de la Pointe à Bacchus.





**5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...**

<b>Outils de protection</b>	Parc Naturel de la Guadeloupe	AOA
<b>Outils de protection par la maîtrise foncière</b>	Acquisition du Conservatoire du Littoral	Près de 67 ha



Outils de protection et de gestion

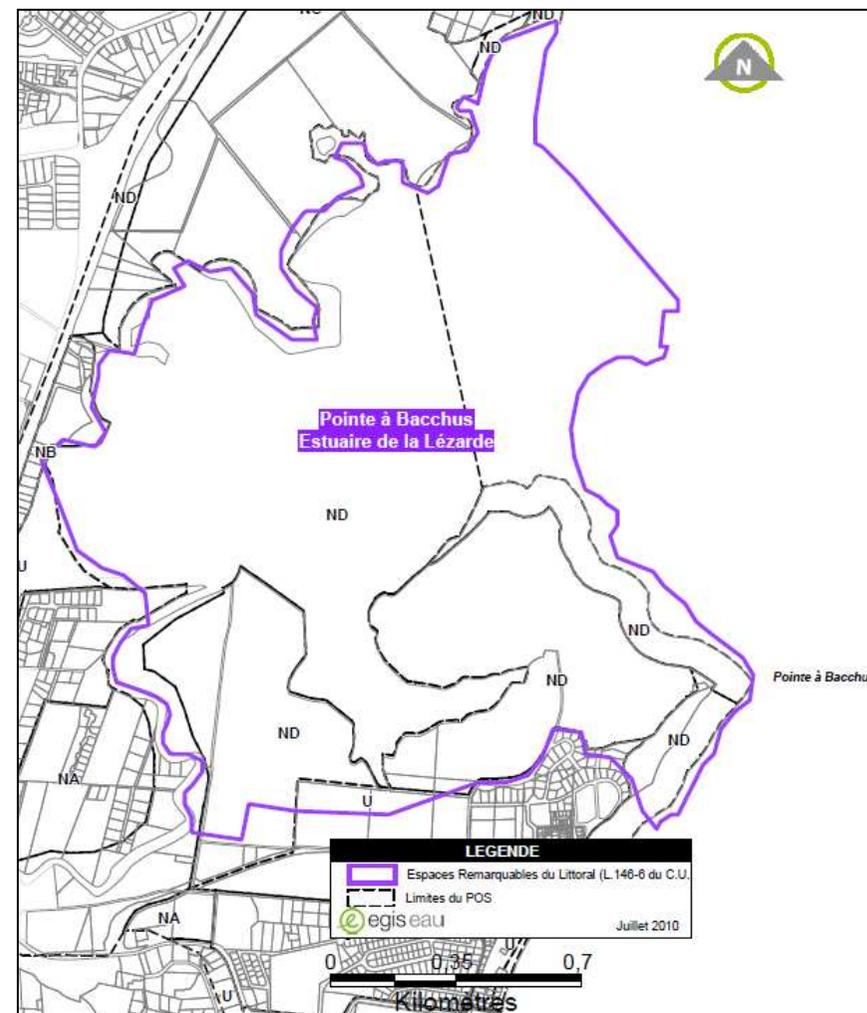




**6 ZONAGE DU POS / PLU – SMVM**

Pointe à Bacchus – Estuaire de la Lézarde	Zone naturelle à protéger (ND) sur tout le périmètre de l'ERL
Secteurs adjacents/limitrophes en cas de menace identifiée	Les abords du site sont classés en zone d'urbanisation future (NA) ou en zone urbaine (U)

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos\_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.





## 7 Evaluation des besoins

### 7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
<b>Niveau de vulnérabilité</b>	Pression d'urbanisation modérée à l'heure actuelle. Urbanisation observée sur une petite partie à l'extrémité Sud.	<i>Moyen</i>
<b>Importance des protections actuelles</b>	Niveau de protection fort sur la quasi totalité du site : acquisition du conservatoire du littoral, excepté sur l'extrême Sud.	<i>Fort</i>
<b>Niveau de sécurité des frontières</b>	Nombreuses constructions aux frontières de babin.	<i>Faible</i>
<b>Besoins de protection</b>	Le besoin en protection reste modéré car le site bénéficie déjà d'une forte protection. Des protections supplémentaires peuvent être envisagées pour stopper définitivement la pression d'urbanisation.	<i>Moyen</i>

### 7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
<b>Niveau de dégradation</b>	Des constructions sont présentes sur le site. On y trouve également des déchets.	<i>Moyen</i>
<b>L'importance des fonctions naturelles assurées</b>	Rôle de transition entre milieu marin et terrestre. Mangrove : zone importante de reproduction, de nurserie, de refuge pour de nombreuses espèces.	<i>Fort</i>
<b>L'importance des fonctions d'aménités</b>	Zone d'expansion des crues Limitation de l'érosion des sols Rôle d'épuration des eaux Fonction paysagère importante Important culturellement Lieu fréquenté pour la promenade	<i>Fort</i>
<b>Besoins de restauration</b>	Un besoin de restauration existe concernant le nettoyage des déchets. Les constructions habitées sont difficilement réversibles.	<i>Fort</i>

### 7.3 Besoins de gestion

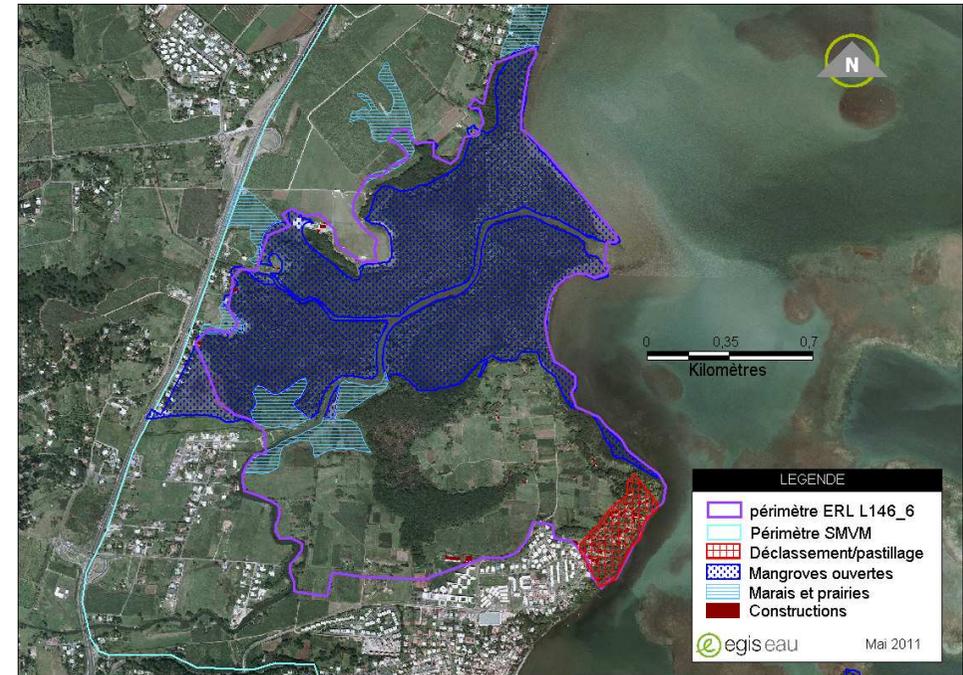
Des aménagements mis en place sur le site par le conservatoire du littoral révèlent une gestion du site.



### 8 Projet de modification du périmètre des sites

La proposition de déclassement en rouge concerne la zone au sud du site sur laquelle des constructions sont identifiées. L'urbanisation sur cet espace induit une perte de son caractère naturel et justifie son déclassement.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	249,6	-	6,9	242,7



Projet de modification du périmètre

**Le périmètre du site devrait être adapté aux constructions présentes.**

